



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police
DFJP

Votation sur la question jurassienne

Berne. Le Conseil fédéral prend acte du résultat de la votation du 24 novembre dans les communes du Jura bernois et dans le canton du Jura concernant la création d'une nouvelle entité cantonale commune. Le projet de constitution d'un nouveau canton est définitivement abandonné. Indépendamment de l'issue du vote, le Conseil fédéral se félicite que cette décision soit intervenue dans le cadre d'un processus démocratique serein.

Le résultat de la votation montre que la population du Jura bernois ne souhaite pas poursuivre la réflexion sur la création d'une nouvelle entité cantonale qui réunirait l'actuel canton du Jura et le Jura bernois. Le vote de ce dimanche ne signe toutefois pas la fin du processus de résolution de la question jurassienne. Les communes du Jura bernois peuvent, dans un délai de deux ans, demander l'organisation de votations communales en vue de leur rattachement au canton du Jura.

Dignité et qualité des débats

La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga continuera de suivre de près le dialogue interjurassien dans le cadre de la Conférence tripartite. "Je tiens à souligner la qualité et la dignité des débats durant cette campagne, malgré quelques moments difficiles. Et je me réjouis particulièrement de ce qu'aucun acte de violence n'ait émaillé ce scrutin, contrairement aux plébiscites des années septante."

Si ce processus démocratique a pu voir le jour, c'est aussi grâce au travail de l'Assemblée interjurassienne (AIJ), instituée en 1994, a rappelé la cheffe du Département fédéral de justice et police. L'AIJ et les gouvernements des deux cantons ont fait en sorte que ce soient les populations du Jura bernois et du canton du Jura qui apportent elles-mêmes une réponse à la question jurassienne. Tel a d'ailleurs toujours été le but du Conseil fédéral.

Dernière modification 24.11.2013

Contact

Office fédéral de la justice

Jean-Christophe Geiser

Bundesrain 20

CH-3003 Berne

T [+41 58 462 53 99](tel:+41584625399)

F [+41 58 462 78 79](tel:+41584627879)

M [+41 76 527 54 86](tel:+41765275486)

Carte



[Afficher la carte](#)

<https://www.bj.admin.ch/content/ejpd/fr/home/actualite/news/2013/2013-11-240.html>